

## Payés pour être vaccinés...

Article rédigé par *Le Parisien*, le 08 août 2021

«Générosité», «chantage»... la prime de 200 euros offerte par la Cooperl à ses salariés vaccinés divise. La décision de la coopérative agricole et agroalimentaire bretonne, qui emploie 7 400 personnes, ne fait pas l'unanimité. Cette prime qui remet en cause le secret médical est, selon un avocat spécialisé, « totalement illégale ».

Les salariés de la Cooperl l'ont appris par courrier lundi dernier. [Une prime exceptionnelle de 200 euros](#) défiscalisée va être versée à ceux qui peuvent présenter un « justificatif officiel de vaccination terminée ». Pour la coopérative d'agriculteurs du Grand Ouest spécialisée dans la production et la valorisation des viandes, le but est d' « accompagner la politique nationale d'incitation à la vaccination et protéger les salariés (dont les intérimaires) ».

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

<https://www.leparisien.fr/economie/generosite-chantage-la-prime-de-200-euros-offerte-par-la-cooperl-a-ses-sal>

08/08/2021 06:00